



Concours

C'MA REPRISE

dans les métiers de l'alimentation

Destiné aux
NOUVELLES
ENTREPRISES
de - de 18 mois d'activité

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Rendez-vous sur

www.cma-cvl.fr



Concours C'MA REPRISE



RÈGLEMENT DU CONCOURS 2022

Le but de ce concours est de valoriser la reprise d'entreprise de proximité en région Centre-Val de Loire.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, sise 28 Rue du Faubourg de Bourgogne, 45000 Orléans, et **Garance Mécénat**, fonds de dotation sise au 51 rue de Châteaudun 75009 PARIS, organisent un concours intitulé "La reprise de proximité en Région Centre-Val de Loire" du **2 mai 2022 au lundi 18 juillet 2022 à minuit**.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toutes **les entreprises artisanales alimentaires de proximité** reprises sur le territoire de la région Centre-Val de Loire et répondant aux critères suivants :

- x** l'activité reprise doit être **une entreprise artisanale alimentaire de proximité**, c'est-à-dire une activité répondant aux besoins quotidiens des particuliers d'un quartier ou d'un village.
- x** l'entreprise doit être **active et immatriculée au répertoire des métiers de la CMA Centre-Val de Loire**.
- x la reprise doit être réalisée moins de 18 mois au moment de l'ouverture du concours** (reprise réalisée entre le 2 novembre 2020 et le 1^{er} mai 2022).
- x** l'entreprise exploitante (ou la société holding de rachat en cas de reprise de parts sociales) doit être détenue **majoritairement par des personnes physiques**.
- x** l'exploitant (ou les exploitants) effectif(s) doivent être **associé(s) majoritaire(s)**.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Seuls les dossiers complets pourront être étudiés par le jury. Le dossier de candidature est à transmettre par voie électronique (date de réception faisant foi) à l'adresse ibourgeois@cma-cvl.fr ou en main propre contre reçu daté, auprès de votre conseiller entreprise à la CMA (cf. coordonnées au dos du règlement).

Les repreneurs souhaitant participer à ce concours devront télécharger/retirer le dossier de candidature auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le retourner, dûment complété, au plus tard le **18 juillet à minuit** auprès de la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères selon lesquels les projets seront jugés sont :

- x** le degré de service rendu à la population (dernière activité alimentaire de la commune, diversification des services pour répondre aux besoins, activités créant du lien social...).
- x** la cohérence entre le porteur et le projet.
- x** la pérennité/viabilité économique.

- x la dynamique commerciale
- x la responsabilité sociétale (emplois, développement du territoire, service de proximité, respect de l'environnement...)
- x la présentation du dossier

CALENDRIER

- x **18 juillet 2022 minuit** : date limite de réception des dossiers de candidature
- x **13 septembre 2022** : délibération du jury et désignation des lauréats
- x **Novembre 2022** : remise des prix.

CONSTITUTION DU JURY

Le jury est composé de **deux conseillers entreprise de la CMA Centre-Val de Loire, de deux représentants Élus de la CMA et de deux représentants de Garance Mécénat.**

Les membres du jury et leurs familles ne sont pas admis à concourir.

PRIX ET REMISE DES PRIX

La valeur totale des prix sera équitablement répartie en **6 lots** avec un lauréat pour chaque département de la Région Centre-Val de Loire, **soit 1 500 € par lauréat.**

Le prix sera versé directement par chèque bancaire aux lauréats à l'occasion d'une visite de l'entreprise lauréate par les organisateurs du concours.

La participation au concours implique une adhésion complète à son règlement.

RÈGLEMENT

Le règlement est disponible en téléchargement sur le portail www.cma-cvl.fr ou sur simple demande par courriel à l'adresse ibourgeois@cma-cvl.fr.

DROIT À L'IMAGE

Les participants acceptent que **leurs coordonnées soient conservées par les organisateurs** pour qu'ils, ou leurs partenaires, leur adressent, de l'information et des offres de services et de prestations. Elles acceptent que **leurs noms et leur image soient diffusés, sans contrepartie, dans le cadre de ce concours.**

CNIL

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent **d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur les données** les concernant en écrivant aux adresses suivantes : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, 28 rue du Faubourg Bourogne 45000 ORLEANS.

CONTACTER

la CMA Centre-Val de Loire



CMA CVL - 28

24 boulevard de la Courtille
28000 Chartres
02 37 **91 57 00**

CMA CVL - 45

28 rue du Faubourg Bourgogne
45000 Orléans
02 38 **68 08 68**

CMA CVL - 37

36/42 route de St Avertin
37204 Tours cedex
02 47 **25 24 00**

CMA CVL - 41

16 rue de la Vallée
Maillard, 41018 Blois
02 54 **44 65 83**

CMA CVL - 36

31 rue Robert Mallet-Stevens
36000 Châteaurox
02 54 **08 80 00**

CMA CVL - 18

15 rue Henri Dunant
18000 Bourges
02 48 **69 70 71**



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE-VAL DE LOIRE

28 rue du Faubourg Bourgogne . 45000 ORLEANS
02 38 **68 03 32**